

Informations générales sur la ZKB

Adresse	Zürcher Kantonalbank Bahnhofstrasse 9 Case postale 8010 Zurich
Téléphone	0844 843 823
E-mail	direktbank@zkb.ch
IDE Numéro d'identification (IDE)	IDE de la ZKB : CHE-108 954 607 IDE de la catégorie de TVA de la ZKB : CHE-116.320.184 TVA
Coordonnées bancaires BIC (SWIFT)	Numéro de clearing bancaire : 700 ZKBKCHZZ80A Compte postal : 80-151-4
Domaine d'activité et statut de surveillance	<p>La ZKB, en tant qu'institution de droit public indépendante de droit cantonal et suisse, exerce les activités types d'une grande banque universelle. Ses activités de cœur de métier comprennent la gestion de comptes, les opérations de paiement et les cartes, les activités de financement, les activités de placement et de gestion de fortune ainsi que le négoce et le marché des capitaux. En outre, elle propose des services supplémentaires tels que des activités de leasing ainsi que des conseils en matière financière, fiscale, successorale, successorale et immobilière. Afin d'assurer un suivi et un conseil optimaux à ses clients, la ZKB fait également appel, dans la mesure où elle le juge pertinent et nécessaire, aux services de ses sociétés affiliées en Allemagne et à l'étranger, p. ex. à des sociétés de gestion de fonds à Zurich et au Luxembourg.</p> <p>La ZKB dispose d'une autorisation de l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA), en vertu de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les banques, LB) pour exercer son activité commerciale en tant que banque en Suisse. Votre activité commerciale est soumise à la surveillance continue de la FINMA.</p> <p>Les coordonnées de la FINMA sont les suivantes : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Laupenstrasse 27 3003 Berne +41 31 327 91 00 FINMA.ch/de/kontakt</p>

Bureau de médiation

La ZKB accorde une grande importance à la satisfaction de sa clientèle. Les client(es) qui ne sont pas entièrement satisfaits des services de la ZKB sont invité(e)s à contacter leur CC. Dans la mesure du possible, la ZKB s'efforce de trouver une solution à l'amiable avec la cliente ou le client.

En cas d'échec, la cliente ou le client peut s'adresser au médiateur bancaire suisse. Il s'agit d'un centre d'information et de médiation neutre auquel la ZKB est affiliée. En principe, le bureau de médiation n'intervient qu'après dépôt d'une plainte par écrit auprès de la Banque et après lui avoir donné la possibilité de prendre position sur les demandes et arguments ou de régler l'affaire.

Les coordonnées du médiateur bancaire suisse sont les suivantes :

Ombudsman bancaire suisse
Bahnhofplatz 9
Case postale
8021 Zurich
+41 43 266 14 14 (allemand/anglais)
+41 21 311 29 83 (français/italien)
bankingombudsman.ch

Garantie des dépôts

La garantie des dépôts protège les avoirs sur les comptes de la clientèle privée et de la clientèle entreprise en cas de faillite d'une banque ou d'un négociant en valeurs mobilières. La protection est réglementée par la loi. La couverture est limitée à un maximum de CHF 100 000 par client et par établissement. Plusieurs comptes sont regroupés. « esisuisse » garantit la couverture des avoirs garantis dans le cadre de l'auto-réglementation des banques et des négociants en valeurs mobilières suisses. Les avoirs de la ZKB sont couverts par la garantie des dépôts. Informations détaillées sur esisuisse.ch

En outre, le canton de Zurich est responsable de tous les engagements (hors engagements subordonnés) de la ZKB dans le cadre de la garantie de l'État, dans la mesure où les fonds propres de la banque sont insuffisants.

Dernière mise à jour: Janvier 2023